



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice :

10

Présents :

9

Votants :

10

Délibération n° :

11/2021

L'an DEUX MILLE VINGT-ET-UN

Le : HUIT MARS

Le Conseil Municipal de la Commune de CABRESPINE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Pierre Maguelon, sous la présidence de Philippe CLERGUE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/03/2021

PRESENTS : P. CLERGUE – S. DIAZ - C.F. SALES - JL. LAPEYRE – H. GERMANO – M. ZVELEBIL - A. MENEN - K. DOS SANTOS - S. ZELDINE.

EXCUSES : M. ORTIS (donne procuration à P. CLERGUE) -

ABSENTS : /

SECRETAIRE DE SEANCE : C.F. SALES

OBJET : Motion de soutien GAEC LASSALLE

Compte tenu du courrier de Monsieur Camille LASSALLE et Madame Cécile BENAZETH (GAEC LASSALLE) du 21/02/2021 relatant le projet de la société Ostwind d'implanter 4 éoliennes supplémentaires à 500 mètres de leur propriété.

Compte tenu de l'étude d'impact réalisée,

Compte tenu des préjudices sur cette exploitation du parc existant composé de 26 aérogénérateurs,

Considérant que ce projet met en péril de façon durable cette exploitation.

Considérant qu'il convient de soutenir les exploitants (et notamment les jeunes) pratiquant la production en circuit court, garantissant un élevage éthique,

Considérant la nécessité de prendre une motion de soutien envers ces deux jeunes agriculteurs. Monsieur le Maire expose l'objet du courrier suscité.

OUÏ CET EXPOSÉ ET APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, décide à l'unanimité d'adopter la motion de soutiens envers Monsieur Camille LASSALLE et Madame Cécile BENAZETH et manifeste son entière solidarité en leur opposition à ce projet.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que sus dits, et ont, les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme suivent les signatures

Le Maire
P. CLERGUE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 09/03/2021

Reçu en préfecture le 09/03/2021

Affiché le 09/03/2021

ID 011-211100565-20210308-11_2021_1-DE